

JD  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-339 du 22 Août 1985

chargeant le Camarade Nathanaël Germain MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, de l'intérim du Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique pour compter du 15 Août 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 15 Août 1985, le Camarade Nathanaël Germain MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant la période de congé administratif du Camarade André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 Août 1985  
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 AMR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6  
MSP-MPAS 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-GDE CANG. 3 ONB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-